

Fin des chaudières à gaz : Jo Le Mer suspend ses projets à Morlaix



Jo Le Mer, patron de Sermeta, est contraint de suspendre son projet d'extension de 10 000 m², après la décision d'interdire les chaudières à gaz dans les maisons neuves. (Photo Le Télégramme/Monique Keromnès)

Lecture : 4 minutes.

L'interdiction des chaudières à gaz dans les maisons individuelles neuves à l'été 2021 a des répercussions immédiates sur l'industrie. À Morlaix, Sermeta annonce la suspension d'une extension de 10 000 m².

« C'est irresponsable de prendre de telles décisions » : Jo Le Mer, P-DG de Sermeta, ne comprend pas la décision du gouvernement d'interdire les chaudières à gaz dans les maisons individuelles à partir de l'été 2021. Cette annonce a des conséquences immédiates sur l'activité de son entreprise implantée à Morlaix (29) et qui emploie quelque 700 personnes (500 CDI). Dans une interview à Tébéo, le leader mondial des échangeurs de chaleur pour chaudières indique qu'il est contraint de suspendre son projet d'extension de 10 000 m².

« On avait prévu d'aller signer l'acquisition d'un terrain d'un hectare et demi pour agrandir l'usine de Morlaix de 10 000 m², explique le P-DG. J'ai pris la décision de surseoir à cette signature. On va attendre. On va voir quelles incidences ces décisions ont sur notre activité. Aujourd'hui, on estime que nous vendons entre 220 000 et 240 000 échangeurs dans des chaudières installées en France. La décision de couper le gaz dans les constructions neuves demain, c'est à peu près 50 000 échangeurs en moins par an. Soit 17 % de notre activité. On va essayer de stabiliser notre activité avant d'agrandir ».

De 58 000 m², l'usine devait passer à 69 000 m². Ce projet de nouvelles gammes impliquait un investissement de dix millions d'euros et la création de plusieurs dizaines d'embauches.

“

« Il faut neuf mois pour faire un enfant, il en faut huit pour détruire une industrie en France ».

”

« On a suivi la préparation des textes de la RE2020 (*), poursuit Jo Le Mer. Personne ne croyait que ça allait aboutir à une telle mesure. Il faut neuf mois pour faire un enfant, il en faut huit pour détruire une industrie en France avec les emplois à la clé ». Le chef d'entreprise rappelle que l'industrie innove pour réduire l'impact environnemental. Il estime ainsi que des mesures pourraient être mises en place pour réduire les émissions polluantes des appareils déjà installés. « Des solutions sont à notre portée, assure-t-il. Le parc de chaudières en France est énorme. Sur les 16 millions d'appareils, onze millions fonctionnent

en France est énorme. Sur les 10 millions d'appareils, onze millions fonctionnent au gaz. Sur ces onze millions, 7,6 millions fonctionnent avec des échangeurs atmosphériques et 3,3 millions à condensation. Une chaudière atmosphérique émet en moyenne trois tonnes de CO2 par an contre deux tonnes pour celles à condensation. Si le parc des atmosphériques passait en condensation sur trois à cinq ans, on pourrait déjà économiser 7,6 millions de CO2 par an ».

Jo Le Mer prône également une transition énergétique avec une montée en puissance de l'hydrogène qui remplacerait en partie le gaz naturel.

« Aujourd'hui, à Sermeta, nous travaillons sur des échangeurs à condensation avec des brûleurs à hydrogène. Demain, on pourra - comme les pays qui nous entourent le prévoient - mélanger un pourcentage progressif d'hydrogène dans le gaz naturel. On peut donc imaginer que le gaz émettra de moins en moins de CO2. Rappelons que la France a voté un budget de sept milliards d'euros pour le développement de l'hydrogène ! ».

« Ça commence à faire vraiment beaucoup pour le territoire »

Cette annonce est un nouveau coup dur pour le secteur de Morlaix. « Hier soir, j'étais encore avec Jo Le Mer et je partage son incompréhension face aux mesures incohérentes de ce gouvernement », a réagi le maire de Morlaix, Jean-Paul Vermot. Alors qu'à Landivisiau, à 15 minutes de Morlaix, on autorise la construction d'une centrale électrique au gaz, ce gouvernement vient, par cette décision, mettre en difficulté Sermata. Et ce, à l'aube de la révolution écologique que représente l'hydrogène, non polluant, pour laquelle Sermeta est parfaitement dans le match, à condition de lui laisser le temps de la transition. Comme s'il n'y avait pas déjà assez avec Hop ! et la Brittany Ferries, voilà donc que s'ajoute le dossier Sermeta. Sans compter celui d'Hemarina, qui attend toujours le feu vert pour la mise sur le marché de sa molécule issue du ver marin... Ça commence à faire vraiment beaucoup pour le territoire. » Sans oublier l'usine Bosch, à Saint-Thégonnec (29), qui produit des ballons et chaudières. Ces dossiers figurent au programme d'une visioconférence prévue le 16 décembre entre Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, Jean-Paul Vermot et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

* La RE2020 fixe un seuil maximal d'émissions annuelles de gaz à effet de serre à 4kg de CO2 par m² pour une mission individuelle

